

PRÉSENTATION DES TRAVAUX DE LA FIRME ARSENAL Suivi

L'Association désire informer ses membres que le Conseil de Direction a entrepris depuis l'année dernière, une réflexion concernant sa structure organisationnelle et de gouvernance, dans l'objectif d'améliorer son efficacité. Dès lors, les membres du Bureau exécutif ont adopté **unaniment**, le 4 février 2020, le devis proposé par la firme *Arsenal-conseil*. Ce dernier fut ensuite présenté aux membres du Conseil de direction. Dès février 2020, la firme a alors entamé ses travaux.

Il est important de souligner que malgré ce que pourraient prétendre certaines personnes en période électorale, il **ne s'agit aucunement** dans le cadre de cet exercice d'établir un diagnostic organisationnel au sens habituellement connu à la Sûreté du Québec. En effet, cet exercice n'a absolument rien à voir avec les circonstances qui amène à l'établissement d'un diagnostic organisationnel à la Sûreté.

Les éléments de réflexion à l'origine de cette décision de l'Association étaient avant tout la répartition et l'évaluation des tâches des directeurs régionaux. D'ailleurs, dans le cadre de leurs travaux la firme *Arsenal* a rencontré chacun des membres du Conseil de direction individuellement afin de compiler leurs commentaires.

Les résultats de l'analyse des travaux de cette firme devaient être déposés et présentés **intégralement et simultanément** à tous les membres du Conseil de direction lors du Conseil du mois de mars dernier, mais les circonstances entourant la COVID avaient conduit à son report.

Le report de cette présentation était prévu pour le Conseil de direction du mois de septembre qui s'est tenu cette semaine.

Toutefois, la personne responsable du dossier à la firme *Arsenal* a communiqué par courriel au président de l'Association à ce sujet le 28 juin 2020. La teneur de ce courriel est reproduite ci-dessous intégralement.

Bonjour Monsieur Veilleux,

Nous espérons que vous allez bien malgré la pandémie et les aléas qu'elle amène.

BULLETIN SPÉCIAL

AU DEVOIR

Comme vous le savez, l'Association des policières et policiers provinciaux du Québec (ci-après : l'Association) a entrepris une réflexion concernant sa structure organisationnelle et de gouvernance, dans l'objectif d'améliorer son efficacité. L'Association a mandaté notre firme, Arsenal-conseil, pour l'accompagner dans sa démarche.

Nous devions présenter les résultats de notre analyse au mois de mars - dans son intégralité et en même temps - à l'ensemble des directeurs et des membres du comité exécutif. Compte tenu des événements récents en lien avec la COVID, nous avons été contraints de reporter la date de la présentation de notre rapport.

Nous savons que l'Association se lancera prochainement dans une campagne électorale. À la lumière des entretiens réalisés, ces élections seront indubitablement le théâtre de vives oppositions. Or, notre firme ainsi que notre démarche s'avèrent neutres, indépendantes et apolitiques. En tout temps, nous comptons préserver cette impartialité. Évidemment, notre cliente est l'Association et non pas ses membres ou dirigeants. Ainsi, dans le cadre de notre démarche, nous avons toujours été guidés par l'intérêt premier de l'Association et sa pérennité. Notre expérience nous dicte que présenter un rapport de cette nature dans une période électorale pourrait être contraire à cet intérêt. Compte tenu du contexte, nous jugeons opportun de présenter notre rapport au prochain conseil de direction élu au mois de décembre 2020 pour qu'il puisse s'approprier adéquatement son contenu, sans influence politique, et prendre des actions concrètes pour mettre en œuvre nos recommandations afin de propulser l'Association vers l'avenir.

Nous vous remercions de votre compréhension. Si vous avez des questions ou des commentaires, n'hésitez pas à me contacter.

Cordialement,

(nos soulignés)

À la lumière de ces propos de la firme Arsenal, la décision a été prise de se rallier à cette demande de la firme et d'annuler cette présentation du mois de septembre, afin que le nouveau Conseil de direction élu au mois de novembre soit saisi des résultats de ces travaux et puisse prendre alors les décisions qu'il jugera opportunes.

BULLETIN SPÉCIAL

AU DEVOIR

Cette décision a été prise dans le meilleur intérêt de l'Association, afin que ce rapport ne soit pas entaché d'intérêt politique ou de démagogie d'une partie ou l'autre et que ce soient les personnes qui seront chargées d'analyser ce rapport et de mettre en place différents changements qui en prendront connaissance en premier.

De plus, il est également important de souligner que malgré ce que pourraient prétendre certains adeptes de théories du complot, personne au Conseil de direction incluant les membres du Bureau exécutif n'est au courant du contenu du rapport de la firme Arsenal, le tout en conformité avec ce qui avait été convenu en Conseil de direction.

Malgré ces explications, une proposition a été faite au Conseil de direction afin de provoquer le dépôt du rapport de la firme *Arsenal* le plus tôt possible. Cette proposition a été rejetée majoritairement au compte de 18 contre 2. Cette situation est révélatrice que la majorité du Conseil avait bien compris que ce report est aux meilleurs intérêts de l'Association et qu'il valait mieux éloigner ce rapport des intérêts strictement politique.

Syndicalement vôtre !



Pierre Veilleux, président

PV/sb